

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 52 (1972)
Heft: 3: Les assurances

Artikel: Rôle et problèmes de la réassurance suisse
Autor: Leimbacher, Werner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rôle et problèmes de la réassurance suisse

C'est à la réassurance que nous devons de pouvoir répartir et disperser les risques dans les différentes parties du monde. Elle rend possible la division des risques gigantesques, de plus en plus fréquents dans notre économie moderne. Aucune catastrophe, que ce soit le naufrage d'un paquebot géant, la chute d'un avion de ligne ou la destruction par le feu d'un grand ensemble industriel, ne survient plus aujourd'hui sans que nombre de réassureurs de divers pays n'aient à participer au paiement du dommage. La réassurance est donc un secteur important d'activité et l'économie mondiale n'est plus concevable sans elle.

Considérée du point de son fonctionnement, la réassurance n'est rien d'autre, en gros, que l'assurance des compagnies d'assurance. La recherche d'une répartition des risques aussi large que possible est inhérente à l'exploitation de l'assurance en ce sens que l'assureur se décharge sur le réassureur de la partie du risque qui excède le montant qu'il juge pouvoir prendre à sa charge. Le réassureur, de son côté, doit aussi veiller à limiter dans une certaine mesure ses engagements. En effet, des sommes très considérables peuvent s'accumuler chez lui parce qu'il se trouve intéressé par

diverses voies au même risque. Il lui faut céder à son tour une part du risque, opération que l'on nomme rétrocession, soit à d'autres compagnies de réassurances, soit à des compagnies mixtes qui pratiquent l'assurance et la réassurance.

L'exploitation de l'assurance et de la réassurance en particulier implique que ces secteurs constituent des réserves de capitaux pour faire face à leurs futures obligations. Les fonds ainsi accumulés font l'objet d'investissements, dont profite l'ensemble de l'économie privée et publique. C'est ainsi que, parallèlement aux banques, l'assurance et la réassurance sont devenus un élément essentiel de la vie financière, notamment sur le marché des valeurs mobilières, sur celui des prêts hypothécaires et celui des placements immobiliers.

Si, en Suisse, les premières compagnies d'assurances privées ont vu le jour — à l'exception de la Société suisse pour l'assurance du mobilier dont la fondation remonte à 1826 — peu après le début de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la création des premières entreprises de réassurance a eu lieu un peu plus tard, dans le cours des années 1860. C'est le cas pour la Compagnie Suisse de Réassurances, fondée en 1863, dont

l'agrément, délivré par les autorités zurichoises, porte d'ailleurs la signature de Gottfried Keller, alors secrétaire du Gouvernement cantonal. Ces fondations de sociétés se produisent donc au moment où non seulement la Suisse mais l'Europe entière connaît un extraordinaire développement économique. Favorisés par le libéralisme politique et économique, l'industrie, le commerce et les communications se sont alors développés à un degré insoupçonné. Ainsi naquirent pour la première fois dans l'économie des valeurs considérables et des accumulations de valeurs qui, ne pouvant plus être couvertes par les seules compagnies d'assurance, ont exigé la création de la réassurance. Ce qui, par la suite, a marqué l'assurance suisse, c'est l'extraordinaire essor qu'elle a pris à l'étranger. A l'exception de la Grande-Bretagne, pays classique de l'assurance et de la réassurance, aucun pays ne possède en chiffres absolus, un portefeuille étranger comparable en importance à celui de la Suisse.

En 1970, avec un encaissement de primes de francs suisses 4 218 millions au titre des affaires indigènes, les assureurs suisses ont atteint un volume de primes de 3 027 millions pour les affaires directes souscrites à l'étranger. La Suisse est devenue un important marché de réassurance dont le volume des primes s'élève à 4 265 millions. Les réassureurs spécialisés en recueillent 2 935 millions et les assureurs directs qui pratiquent la réassurance, 1 330. La part de l'encaissement au titre des affaires de réassurance en provenance de l'étranger peut être estimée à 90 % environ. L'industrie suisse de l'assurance et de la réassurance est donc largement exportatrice de services : les revenus qu'elle tire de ses portefeuilles étrangers ont dépassé annuellement, au cours des trois derniers exercices, 300 millions de francs. L'extraordinaire volume du portefeuille étranger de réassurances s'explique notamment par la confiance que l'on a dans le réassureur suisse. Les raisons de cette confiance sont objectives et subjectives. Parmi les raisons objectives, il y a la situation politique, financière et monétaire du pays d'origine du réassureur ; parmi les raisons subjectives, le niveau moral, financier et technique des entreprises de réassurances. Il ne fait aucun doute que le marché suisse de la réassurance, surtout en périodes troublées, présente de substantiels avantages sur la concurrence étrangère.

Les réassureurs suisses ont conquis une position de premier plan. Avec Londres, Munich, Paris et New York, Zurich se classe au nombre des plus grands

marchés de réassurance. Selon une statistique englobant quelque 240 réassureurs spécialisés exerçant dans le monde, représentant un encaissement mondial de primes net d'environ 20 milliards de francs suisses en 1970, la Suisse se classe au 3^e rang avec 7 compagnies et 11,3 % de l'encaissement précédemment indiqué ; devant il y a les réassureurs allemands avec 30 sociétés et 25,5 % et les réassureurs américains avec 70 sociétés environ et 31,5 %. Si l'on tient compte cependant des participations financières auprès des réassureurs étrangers, — ou plus exactement des compagnies de réassurance étrangères qui sont l'entière propriété des réassureurs suisses — le pourcentage atteint par la Suisse passe à 15,8 %, soit 3 164 millions de francs. Signalons que la Compagnie Suisse de Réassurances, et les sociétés affiliées de réassurance qu'elle contrôle à 100 %, représente à elle seule un encaissement de 2 640 millions, ce qui donne un peu plus de 13 % des 20 milliards mentionnés plus haut et situe la « Compagnie Suisse » en tête du classement mondial des compagnies spécialisées dans la réassurance. Devant ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue qu'une partie considérable, mais difficilement mesurable, de la réassurance mondiale se trouve placée auprès de compagnies directes et mixtes d'assurance ainsi qu'auprès des Lloyd's de Londres.

La réussite en un tel domaine n'exclut ni les revers passagers, ni, comme pour chaque catégorie d'entreprises, les périls latents découlant précisément de l'entrecroisement international des opérations. Une période d'instabilité politique, économique et monétaire s'est instaurée avec la première guerre mondiale et s'est pratiquement prolongée jusqu'à nos jours avec assez peu d'interruptions. Les divers bouleversements survenus depuis le début du siècle ont frappé les compagnies suisses de réassurance en leur faisant perdre certains champs d'activité en raison des nationalisations, en entamant leur fortune, en réduisant leurs possibilités de gain. De plus, dans beaucoup de pays industrialisés, l'assurance incendie des risques industriels et automobiles traverse de nos jours une crise fondamentale. Nous vivons une période d'inflation des sinistres et une évolution continue vers les grands sinistres catastrophiques est manifeste. Les causes de ce phénomène, si caractéristique de notre époque, sont diverses et d'ordre technologique, économique et sociologique. Le réassureur n'est pas en mesure de les combattre et l'assureur ne l'est que partiellement. La tâche de l'assurance n'est pas en effet de prendre en charge le

risque d'inflation des sinistres, mais de réaliser leur compensation au sein de la communauté des assurés. Ces derniers doivent se faire à l'idée que, dans une économie inflationniste, non seulement les salaires, les prix et les services, mais aussi les primes d'assurance doivent être périodiquement ajustées dans presque chaque branche. Le réassureur n'a pas d'autre choix que d'évaluer avec le minimum d'erreur la charge future de la sinistralité et d'établir rigoureusement ses primes à partir de là. Il ne peut se prémunir lui-même contre les effets de l'inflation sur le coût des sinistres qu'en exigeant de ses clients, les assureurs directs, le versement de la prime correspondante.

L'accélération des activités économiques crée aussi des problèmes dans d'autres domaines. Retenons l'évolution des risques, sur le plan de l'ampleur potentielle du sinistre, sur celui des probabilités de survenance ou celui de l'apparition de risques totalement nouveaux. On assiste à l'utilisation de matériaux et de produits jusqu'alors inexistantes, à la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication et modes de construction, à l'essor de nouveaux systèmes de transport, à de nombreuses réalisations révolutionnaires dans le domaine de la chimie et de la biologie.

Certains phénomènes sociaux, politiques et juridiques revêtent de plus en plus d'importance : l'insouciance, la convoitise, la criminalité viennent aggraver pour l'assureur dans une mesure imprévue ses problèmes de toujours. La responsabilité causale remplace celle découlant de la faute. De nouveaux problèmes de responsabilité civile surgissent, résultant de la législation sur la protection de l'environnement. Subjectivement l'assureur d'aujourd'hui est loin de ressentir de l'autosatisfaction et d'incliner à l'immobilisme. L'Etat entre en concurrence avec l'assureur privé, et la question de la délimitation de leurs activités respectives est posée à nouveau. Tous ces éléments qui touchent en premier lieu les assureurs directs se répercutent sur les réassureurs. Les uns et les autres sont conscients plus que jamais de la communauté de destin qui les unit.

Tableau sommaire et incomplet des points nodaux, ces quelques lignes montrent où se situent et se situeront à l'avenir les problèmes cruciaux pour la réassurance.

Par ailleurs, les réassureurs suisses peuvent espérer, en raison de leur passé et de leur riche expérience, contribuer dans l'avenir non seulement à l'essor économique du pays mais également à l'élargissement des relations économiques sur le plan international,